

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
04/05/87

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Réf. :

DGR n° 2070/87

Plan de classement :

25200					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

PLAN DE RATIONALISATION DES DEPENSES DE L'ASSURANCE MALADIE
MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'OBSERVATION ET D'ALERTE

Pièces jointes :

0	2
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

Direction de la Gestion du Risque

04/05/87	MMES et MM les Directeurs des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (pour attribution)
Origine : DGR	MMES et MM les Directeurs des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (pour information)

N/Réf. : DGR n° 2070/87

Objet : Plan de rationalisation des dépenses d'assurance maladie.
Mise en place d'un dispositif d'observation et d'alerte.

Le dispositif de la "maladie intercurrente", qui a fait l'objet de la circulaire du 10 mars 1987, entre en vigueur le 5 mai 1987.

Comme je vous l'ai indiqué, un dispositif particulier de remontée des informations doit être mis en place, afin d'organiser, à l'intention du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale et des Pouvoirs Publics, le suivi des conditions dans lesquelles se déroule l'opération.

La présente instruction a pour objet de décrire ce dispositif d'observation et d'alerte.

1 - OBJECTIFS

L'objectif de ce dispositif est de suivre en temps réel l'application du plan sur le terrain, d'évaluer les difficultés rencontrées par les Caisses et les usagers, de détecter les situations à risque et de prévoir les dérapages éventuels.

Il s'agit donc à la fois d'un dispositif d'observation, permettant de suivre à intervalle régulier l'évolution de la situation, et d'un dispositif d'alerte, permettant de signaler, au coup par coup et immédiatement, les difficultés éventuelles.

2 - CHAMP D'APPLICATION

2.1 - Le dispositif d'observation et d'alerte concerne l'ensemble des Caisses Primaires d'Assurance Maladie. En effet, il est apparu indispensable d'assurer un recueil exhaustif de l'information, afin de disposer d'un état fiable de la situation dans la totalité des Caisses.

2.2 - Le dispositif est destiné au suivi de la "maladie intercurrente" :

- . utilisation des supports techniques : problèmes adminis-tratifs posés par l'utilisation du protocole d'examen spécial inter-régimes, ordonnancier et étiquettes préidentifiées, feuilles de soins aménagées, carte d'assuré social ;
- . réactions des assurés, des médecins et de la presse ;
- . impact des actions d'information (compréhension du contenu des dépliants).

3 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'OBSERVATION

3.1 - Objet des informations à recueillir

Les informations à recueillir doivent permettre de décrire le déroulement des opérations sur le terrain et le comportement des acteurs du système :

- . professions de santé,
- . assurés,
- . Caisse Primaire (conseil d'administration, fonctionnement des services, relations avec le contrôle médical),
- . mutuelles,
- . relais d'opinion (syndicats, presse régionale et locale, organisations de consommateurs).

Elles font ressortir notamment, les mécontentements éventuels et leurs motifs, les difficultés et leurs origines, les solutions mises en oeuvre par la Caisse, les campagnes et manifestations éventuellement organisées au niveau local par les groupes de pression et les relais d'opinion.

3.2 - Classement et description des informations

3.2.1 - Classement des informations

Afin d'en faciliter l'exploitation, les informations seront classées en trois catégories :

- . difficulté avec blocage,
- . opposition sans blocage,
- . déroulement normal.

La notice explicative jointe fournit des indications quant à la répartition des informations dans ces catégories.

3.2.2 - Description des informations

Les Caisses Primaires décrivent chaque événement en précisant son origine, son objet, sa chronologie, ses modalités de manifestation, ses motifs.

Elles s'efforcent d'en mesurer l'ampleur et indiquent les solutions envisagées, ainsi que leur pronostic pour la suite des opérations.

3.3 - Transmission des informations à la Caisse Nationale

La nature des informations à recueillir et le support retenu pour leur description ne permettent pas d'utiliser le canal habituel du télex.

Les Directeurs de Caisses Primaires représentant les régions au Comité Technique des Directeurs, sont donc chargés de recueillir l'information auprès de l'ensemble des collègues de leur région, de la récapituler dans des tableaux (modèles joints en annexe) et de transmettre ceux-ci à la Caisse Nationale.

Afin de raccourcir les circuits d'acheminement du courrier et de garantir le respect du calendrier (cf. ci-après), je demande aux Directeurs de Caisses concernés de prendre les dispositions suivantes :

- . affranchissement au tarif urgent,
- . distribution par porteur spécial (une étiquette spéciale doit être apposée sur l'enveloppe),

. indication sur l'enveloppe et sur la lettre de transmission jointe aux tableaux, de la mention : "à l'attention de Monsieur JAFFRES-Direction de la Gestion du Risque".

La transmission des informations peut également être effectuée par télécopie (numéro d'appel : 43.21.03.97).

Dans ce cas, les Caisses doivent télécopier les trois tableaux page par page.

3.4 - Calendrier

Le dispositif retenu consiste en une remontée des informations à intervalles réguliers toutes les deux semaines. Sa durée est fixée en principe à deux mois.

Compte tenu de la date fixée pour le démarrage de la "maladie intercurrente", la première remontée des informations aura lieu le 19 mai 1987 et les suivantes respectivement les 2 juin, 16 juin, 30 juin et 15 juillet.

Ces dates sont celles de l'arrivée des documents à la Caisse Nationale. Je demande donc aux Directeurs, siégeant au CTD, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer une collecte et une transmission des informations dans des délais compatibles avec ces échéances.

4 - DISPOSITIF D'ALERTE

4.1 - Objet

Le dispositif d'observation régulière doit être complété par un dispositif d'alerte, qui permet aux caisses primaires d'informer immédiatement la Caisse Nationale lorsque la situation l'exige. Les Caisses Primaires utilisent ce dispositif particulier en cas d'évènements majeurs, nécessitant un signalement urgent.

4.2 - **Modalités**

Les Caisses Primaires concernées alertent directement la Caisse Nationale (Direction de la Gestion du Risque) par télex.

**
** **

Compte tenu de son impact important sur les comportements des assurés et des professions de santé, le dispositif de la "maladie intercurrente" nécessite un suivi précis et régulier de ses conditions de mise en oeuvre.

Chacun comprend l'intérêt qui s'attache à la transmission, dans les délais prévus, d'une information aussi complète que possible.

Je vous remercie de votre collaboration.

Dominique COUDREAU

A N N E X E S

1 - RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'UTILISATION DES TABLEAUX

2 - TABLEAUX A COMPLETER PAR LES DIRECTEURS DE CPAM MEMBRES DU CTD (1)

(1) 10 exemplaires de chaque tableau sont adressés à l'ensemble des Caisses Primaires.

10 exemplaires supplémentaires sont adressés par ailleurs aux CPAM membres du CTD

ANNEXE

DISPOSITIF D'OBSERVATION DE LA "MALADIE INTERCURRENTE"

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'UTILISATION DES TABLEAUX

1 - CLASSEMENT DES INFORMATIONS

- 1.1 - Difficulté avec blocage : doivent être classées dans cette catégorie, les difficultés qui empêchent le système de la "maladie intercurrente" de fonctionner totalement ou partiellement (exemples : refus d'utiliser l'ordonnancier, d'indiquer sur une ordonnance normale les soins concernant une affection intercurrente...)
- 1.2 - Opposition sans blocage : sont à mentionner, les manifestations de mécontentement, d'oppositions, qui ne font pas obstacle à l'application de la mesure (exemple : protestations d'assurés, campagne de presse...)
- 1.3 - Déroulement normal : doivent être mentionnés, les éléments du système qui fonctionnent sans provoquer ni blocage, ni manifestation d'opposition. Il sera toutefois intéressant de signaler le degré de participation (active ou passive) des acteurs dans la colonne "manifestation".

Remarques :

- Les tableaux doivent donner une photographie aussi complète que possible de la situation. La mention de difficultés ou de manifestations d'opposition (tableau 1 ou 2) n'est pas exclusive d'une description des éléments du système qui fonctionnent normalement (tableau 3).
- Les 3 tableaux devront être retournés systématiquement à la CNAMTS aux échéances prévues. Si l'une des trois situations (difficultés avec blocage, opposition sans blocage, ou déroulement normal) n'est signalée dans aucune des Caisses Primaires de la région, le tableau correspondant sera retourné avec la mention "néant".
- Les Directeurs de Caisses Primaires membres du CTD s'attacheront à compléter ces tableaux de manière à la fois précise et concise.

Si certains événements mentionnés dans les tableaux nécessitent des développements plus importants, il y aura lieu de joindre une note complémentaire.

- Un dispositif de suivi statistique permettra d'évaluer ultérieurement les incidences de la mesure sur les dépenses d'assurance maladie. Il paraît essentiel de disposer, dès la mise en place du dispositif d'observation, d'indications chiffrées sur l'utilisation de certains supports techniques. Les caisses seront donc appelées à évaluer, par sondages :

- . Les pourcentages respectifs des ordonnances préidentifiées et les ordonnances "normales" reçues pour les assurés exonérés au titre d'une ALD. Ces chiffres donneront aux Caisses des indications pour le classement de l'utilisation de ces supports, soit en "déroulement normal", soit en "difficulté avec blocage" ;
- . Le pourcentage des feuilles de soins concernant les malades en ALD qui auront été remplies correctement (avec séparation entre soins en rapport et sans rapport)...

Il sera intéressant de mentionner les chiffres recueillis, dans la colonne "évaluation", sur la ligne correspondant à l'utilisation du support.

2 - **DESCRIPTION DES INFORMATIONS**

NATURE	SIGNIFICATION	PRECISIONS A APPORTER
1 - Lieu	Où l'évènement est-il ?	Caisse Primaire concernée
2 - Origine	Qui est à l'origine de l'évènement ?	Acteurs concernés : assurés médecins, pharmaciens
3 - Objet	Sur quoi porte l'information ?	Elément du dispositif de la maladie intercurrente : . principe de la distinction entre exonérante et maladie intercurrente . conception et utilisation des supports : protocole, ordonnancier, étiquettes, feuilles de soins à deux zones... . impact des actions d'informations : compréhension du contenu des dépliants...

NATURE	SIGNIFICATION	PRECISIONS A APPORTER
4 - Manifestation	Comment ?	Si une opposition globale se manifeste chez certains acteurs, la mention "ensemble du dispositif" sera portée dans cette colonne. - Mode d'expression de la difficulté de l'opposition : refus d'utiliser tel support, protestations auprès de la Caisse (à l'accueil, par courrier...), articles dans la presse... En cas de déroulement normal préciser si celui-ci est lié à une absence de réaction ou à une participation active de certains acteurs
5 - Période	Quand l'évènement a-t-il eu lieu ?	- Dates : du au - Si l'évènement est en cours lors du recueil de l'information, indiquer : depuis le.....
6 - Motif	Pourquoi ?	- Préciser les raisons des difficultés, des manifestations d'opposition : désaccord de principe, mauvaise compréhension, inadaptation d'un support technique...
7 - Evaluation	Combien ?	- Evaluer l'importance de l'évènement, en dénombrant les acteurs concernés (nombre d'assurés, de médecins...). Situer le phénomène dans son contexte, en précisant le pourcentage par rapport au total. (exemple : 250 médecins, soit 65 %)
8 - Solution		- Indiquer les solutions mises en oeuvre ou envisagées par la Caisse pour résoudre le problème
9 - Pronostics		- Indiquer pour chaque problème les prévisions de la Caisse pour la suite des opérations

RECOMMANDATIONS

- (1) LIEU : Indiquer la Caisse Primaire concernée.
- (2) ORIGINE : Préciser la catégorie de personnes qui est à l'origine de l'évènement (assurés, médecins...).
- (3) OBJET : Indiquer la partie du dispositif de la maladie intercurrente concernée par l'information.
- (4) MANIFESTATION : Décrire les modalités de manifestation de l'évènement
- (5) PERIODE : Préciser la (les) date(s) de l'évènement.
- (6) MOTIF : Indiquer pourquoi l'évènement est intervenu.
- (7) EVALUATION : Evaluer l'ampleur de l'évènement (nombre, pourcentage).
- (8) SOLUTIONS : Préciser les solutions mises en oeuvre (ou envisagées) par la Caisse.
- (9) PRONOSTIC : Indiquer les prévisions de la Caisse pour la suite des opérations.

**DISPOSITIF D'OBSERVATION
DE LA
MALADIE INTERCURRENTE**

REGION : _____

Nom de la Caisse Primaire ayant élaboré le tableau :

SITUATION : DIFFICULTE AVEC BLOCAGE

SITUATION : DIFFICULTE AVEC BLOCAGE

REGION : _____ à DGR : JCJ

REGION : _____ à DGR : JCJ

LIEU (1)	ORIGINE (2)	OBJET (3)	MANIFESTATION (4)	PERIODE (5)	MOTIF (6)	EVALUATION (7)	SOLUTIONS (8)	PRONOSTIC (9)

TABLEAU 1

TABLEAU 1

RECOMMANDATIONS

- (1) LIEU : Indiquer la Caisse Primaire concernée.
- (2) ORIGINE : Préciser la catégorie de personnes qui est à l'origine de l'évènement (assurés, médecins...).
- (3) OBJET : Indiquer la partie du dispositif de la maladie intercurrente concernée par l'information.
- (4) MANIFESTATION : Décrire les modalités de manifestation de l'évènement
- (5) PERIODE : Préciser la (les) date(s) de l'évènement.
- (6) MOTIF : Indiquer pourquoi l'évènement est intervenu.
- (7) EVALUATION : Evaluer l'ampleur de l'évènement (nombre, pourcentage).
- (8) SOLUTIONS : Préciser les solutions mises en oeuvre (ou envisagées) par la Caisse.
- (9) PRONOSTIC : Indiquer les prévisions de la Caisse pour la suite des opérations.

**DISPOSITIF D'OBSERVATION
DE LA
MALADIE INTERCURRENTE**

REGION : _____

Nom de la Caisse Primaire ayant élaboré le tableau :

SITUATION : OPPOSITION SANS BLOCAGE

SITUATION : OPPOSITION SANS BLOCAGE

REGION : _____ à DGR : JCJ

REGION : _____ à DGR : JCJ

LIEU (1)	ORIGINE (2)	OBJET (3)	MANIFESTATION (4)	PERIODE (5)	MOTIF (6)	EVALUATION (7)	SOLUTIONS (8)	PRONOSTIC (9)

TABLEAU 2

TABLEAU 2

RECOMMANDATIONS

- (1) LIEU : Indiquer la Caisse Primaire concernée.
- (2) ORIGINE : Préciser la catégorie de personnes qui est à l'origine de l'évènement (assurés, médecins...).
- (3) OBJET : Indiquer la partie du dispositif de la maladie intercurrente concernée par l'information.
- (4) MANIFESTATION : Décrire les modalités de manifestation de l'évènement
- (5) PERIODE : Préciser la (les) date(s) de l'évènement.
- (6) MOTIF : Indiquer pourquoi l'évènement est intervenu.
- (7) EVALUATION : Evaluer l'ampleur de l'évènement (nombre, pourcentage).
- (8) SOLUTIONS : Préciser les solutions mises en oeuvre (ou envisagées) par la Caisse.
- (9) PRONOSTIC : Indiquer les prévisions de la Caisse pour la suite des opérations.

DISPOSITIF D'OBSERVATION DE LA MALADIE INTERCURRENTE

REGION : _____

Nom de la Caisse Primaire ayant élaboré le tableau :

SITUATION : DEROULEMENT NORMAL

SITUATION : DEROULEMENT NORMAL

REGION : _____ à DGR : JCJ

REGION : _____ à DGR : JCJ

LIEU (1)	ORIGINE (2)	OBJET (3)	MANIFESTATION (4)	PERIODE (5)	MOTIF (6)	EVALUATION (7)	SOLUTIONS (8)	PRONOSTIC (9)

TABLEAU 3

TABLEAU 3